

L'ACTUALITÉ  
JURIDIQUE  
DROIT ADMINISTRATIF

# AIDA

**Étude**  
Page 1031

## JADE, LE JUGE ET LES DROITS EXISTANTS

La jurisprudence en matière procédurale est riche d'enseignements au terme d'une deuxième année d'application du décret JADE. Elle approfondit la recherche de l'équilibre entre bonne administration de la justice, droit d'accès au juge et respect du contradictoire.



Version numérique incluse\*



### CONTRAT

**Le comportement de la personne publique valant résiliation tacite du marché**

p. 1056

Pour la première fois, le Conseil d'Etat identifie expressément les conditions de la résiliation tacite du contrat administratif.

### DROIT EUROPÉEN

**Chronique de jurisprudence de la CJUE**

p. 1047

La Cour de Justice de l'Union européenne, en annulant pour la première fois une décision de droit national, franchit la frontière qui sépare en principe ses compétences et celles du juge national.

### FONCTION PUBLIQUE

**Il y a « accident de service » et « accident de service »**

p. 1061

En se prononçant sur la qualification d'un syndrome dépressif en tant qu'accident de service, le Conseil d'Etat réserve la définition de l'accident de service à la seule réglementation des pensions.

**DALLOZ**



9 782996 319182

HEBDOMADAIRE – 20 mai 2019 – N° 18 – 2019

Pages 1017 à 1072

## AJDA

31-35, rue Froidevaux,  
75685 - Paris cedex 14  
Tél. : 01 40 64 54 54  
Fax : 01 40 64 54 66

Pour joindre un correspondant,  
composez le : 01 40 64 suivi des  
chiffres figurant à la suite de son nom

Hebdomadaire - 75<sup>e</sup> année

Président,  
Directeur de la publication  
Philippe Déroche

**RÉDACTION**  
aj@dalloz.fr

Directeur scientifique  
Fabrice Melleroy

Rédactrice en chef  
Marie-Christine de Montecler (5474)

Rédacteur en chef adjoint  
Jean-Marc Pastor (5405)

Rédaction  
Carine Biget (5435)  
Emmanuelle Maupin (5306)

Conseil scientifique  
Bernard Dreyfus, Yves Jégouzo,  
Christine Maugué, Nicolas Portier,  
Vincent Potier, Loïc Poupot,  
Nil Symchowicz, Didier Truchet,  
Philippe Yolka

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction  
Caroline Charrier (5368)

Secrétaires de rédaction  
Sylvie De Sousa (5455)

Anne Tuttle (5338)

Rédacteur en chef technique  
Raphaël Henriques (5294)

## ABONNEMENTS / MARKETING

Directrice des abonnements  
Yvette Nay

80, avenue de la Marne,  
92541 Montrouge cedex  
ventes@dalloz.fr

Responsable relation clients  
Ginette N'Koua  
01 40 92 20 85

Publicité  
Myriam Lacroix  
Tél. : 01 40 92 69 66  
mlacroix@editions-legislatives.fr

France métropolitaine 1 an :

622,81 € TTC  
Etranger 1 an : 676,00 € HT  
Prix au numéro : 33,69 € TTC

L'Actualité juridique  
droit administratif est éditée par  
EDITIONS DALLOZ  
SAS au capital de 3 956 040 €  
Siège social : 31-35, rue Froidevaux  
75685 Paris Cedex 14

RCS Paris 572 195 550,  
CODE APE 5811 Z  
N° SIRET 572 195 550 00098  
N° TVA FR 69572195550  
N° CPPAP : 1222 T 79888

JOUVE, 1, rue du Docteur-Sauvé,  
53100 Mayenne  
Dépôt légal - mai 2019

Société des Editions Lefebvre-Sarrut  
© Editions Dalloz - L'Actualité  
juridique droit administratif,  
mai 2019



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE..

N° 18/  
hebdomadaire - 20 mai 2019  
pages 1017 à 1072

Retrouvez l'AJDA sur Twitter @AJDA\_Dalloz

## AU FIL DE L'ACTUALITÉ

### 1022 Adoption éclair de la loi sur les entreprises publiques locales

Les députés ont définitivement adopté, dès sa première lecture, la proposition de loi sénatoriale tendant à sécuriser l'actionnariat des entreprises publiques locales.

### 1024 Notre-Dame : adoption du projet de loi par les députés

Dans le projet de loi pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, les députés autorisent des dérogations aux législations en vigueur mais n'imposent pas de restauration à l'identique.

## ÉTUDES

### 1040 La valeur des constatations du Comité des droits de l'homme de l'ONU

Par Thomas Onillon

A travers ses observations générales, observations finales, constatations, le Comité des droits de l'homme de l'ONU précise le sens des droits inscrits dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques et se prononce sur la bonne application de celui-ci par les Etats parties.

## JURISPRUDENCE COMMENTÉE

### 1067 L'illégalité fautive d'un certificat d'urbanisme informatif respectant un PLU

Note de Jean-François Giacuzzo

L'article L. 600-1 du code de l'urbanisme s'applique à l'exception d'illégalité d'un document d'urbanisme. Le certificat d'urbanisme informatif qui s'y conforme est lui-même illégal et, partant, susceptible de causer un préjudice réparable.



\*À l'aide de vos identifiants, retrouvez votre revue sur Dalloz-Revues.fr et sur l'appi Dalloz pour smartphone et tablette.